



Question	Réponse
<p>Le langage utilisé au point M6 est un peu ambigu; pourriez-vous confirmer si vous acceptez n'importe quel certificat valide en encadrement?</p>	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède un certificat valide et reconnu en encadrement d'affaires. Il peut s'agir par exemple d'un certificat de l'Internationale Coach Federation, d'un certificat d'études supérieures en mentorat des cadres, d'une maîtrise en encadrement ou l'équivalent. Une copie du certificat doit être fournie avec la soumission.</p>
<p>Aux points R1 et R2, on exige une expérience acquise au cours des dix années calculées à partir de la date de l'affichage de la demande de propositions; toutefois, pour obtenir le maximum de points, il faut avoir plus de dix années d'expérience. Veuillez confirmer si l'on peut enlever « au cours des dix (10) dernières années » du document de demande de propositions.</p>	<p>Les critères d'évaluation cotés dans le document de demande de propositions sont modifiés comme suit :</p> <p>Aux points R1 et R2, il devrait être indiqué « expérience acquise au cours des quinze (15) dernières années ».</p>